



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.**

Séance du 27 avril 2026

C.C.A.S de Peille

Département des  
Alpes-Maritimes

Arrondissement  
de Nice

**Délibération  
n°2026\_02**

**Nombre  
d'administrateurs  
en exercice : 13**

**Nombre de présents :  
12**

**Nombre de votants :  
12**

L'an deux mille vingt-six et le vingt-sept avril à dix-huit heures trente, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Peille, régulièrement convoqué le vingt avril deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique en nombre prescrit par la loi, dans l'Hôtel de Ville de Peille, sous la présidence de Monsieur Cyril PIAZZA, Maire-Président.

**Présents** : M. Cyril PIAZZA, Maire-Président, Mme Nicole OUDINOT, Vice-Présidente du C.C.A.S., Mme Béatrice ELLUL, Vice-Présidente déléguée, M. Serge CASTAN, M. François ALZIARI, M. Bernard GIRAUD, Adjoints; Mme Myriam ALEXANDRE, Conseillère Municipale, M. Jean-Paul MARICHY, Mme Danièle VILLOND, M. Jean-Louis SOLER, Mme Marie TOURNIAIRE, Mme Irène ZORGNIOTTI, Administrateurs.

**Absent excusé** : Mme Christiane MILLO, Administratrice.

**Objet de la délibération : Élection d'un vice-président délégué**

Vu l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il convient d'élire au sein du CCAS un vice-président délégué. Ses responsabilités seront limitées aux seules situations d'empêchement du vice-président.

Considérant qu'il s'agit d'une élection par l'ensemble des membres du conseil, au sein de cette assemblée.

Considérant que Monsieur le Président du CCAS a invité les membres présents du Conseil d'Administration à faire acte de candidature ;

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :  
- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)  
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives.

Considérant que Madame Béatrice ELLUL s'est portée candidate à la fonction de Vice-Présidente déléguée du CCAS ;

Le conseil d'administration doit voter à bulletin secret à la majorité des votants.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- Nombre de votants : 12
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Nombre de suffrage exprimés : 12

Madame Béatrice ELLUL a obtenu 12 voix.

Mme Béatrice ELLUL est proclamée vice-présidente déléguée du centre communal d'action sociale, à l'unanimité des présents.

Fait et délibéré en séance le 27 avril 2026

le Maire-Président,  
Cyril PIAZZA

